

CONSIDÉRANT QUE la majorité des conditions et dispositions contenues dans ce protocole d'entente sont approuvées par les membres du conseil;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 015-01-2015 transmise à la direction des affaires juridiques du MAMOT en date du 4 mars 2015 concernant la clarification de la conformité du contrat de services professionnels déjà octroyés pour la préparation des plans et devis pour le projet d'aqueduc et d'assainissement des eaux usées à l'égard de laquelle la municipalité n'a reçu aucune réponse (*copie jointe à la présente*);

CONSIDÉRANT QUE la municipalité maintient la position indiquée à cette dernière résolution concernant le contrat de services professionnels auquel elle réfère;

IL EST, PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Monsieur Nelson Cloutier

Appuyé par : Monsieur Pierre Dorval

Et unanimement résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

D'autoriser monsieur le maire, Luc Caron, à signer, pour et au nom de la municipalité, tout document que ce soit en lien avec ce protocole d'entente.

DE faire part à nouveau de la position de la municipalité au MAMOT en lien avec la résolution 015-01-2015.

3.2 Contrôle qualitatif des matériaux/Appel d'offres/Résultats

170-07-2015

Aqueduc, égouts, voirie et assainissement des eaux usées/Contrôle qualitatif des matériaux/Appel d'offres/Résultats

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a lancé un appel d'offres public pour le contrôle qualitatif des matériaux dans le cadre du projet d'aqueduc, d'égout, de voirie et d'assainissement des eaux usées;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues par la Municipalité;

CONSIDÉRANT QU' Englobe corp. a présenté la soumission conforme ayant reçu le meilleur pointage final;

IL EST, PAR CONSÉQUENT, -

Proposé par : Madame Sonia Laurendeau

Appuyé par : Monsieur Roger Lapierre

Et unanimement résolu : -

D'OCTROYER le contrat pour le contrôle qualitatif des matériaux à Englobe corp. dans le cadre du projet d'aqueduc, d'égout, de voirie et d'assainissement des eaux usées pour un montant de 200 293.63 \$, incluant les taxes applicables.

D'AUTORISER le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière, à procéder à la signature d'un contrat avec Englobe corp., lequel contrat est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

QUE cette dépense est imputée au Règlement d'emprunt numéro 396-2014.

DE TRANSMETTRE une copie de la présente résolution à tous les soumissionnaires ayant déposé une soumission dans le cadre de cet appel d'offres.

4. Varia

Aucun sujet n'est ajouté.

5. Période de questions.

Conformément à l'article 150 du *Code municipal*, une période de questions a eu lieu lors de la présente séance.

6. Levée de la séance

6.1 Résolution

171-07-2015

Levée de la séance.

Il est proposé par Monsieur Nelson Cloutier que la séance soit levée. Il est 20h15.

Luc Caron, maire

Josée Godbout, sec.-trésorière